

Séance du 17 décembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le dix-sept du mois de décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de Randan, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à huis clos, sous la présidence de Madame Sandrine COUTURAT, Maire.

Convocation du 14 décembre 2021.

Ordre du jour :

- Dépenses d'investissement : autorisation de mandatement avant le Budget Primitif 2022
 - Budget Principal (Commune)
 - Budget Annexe (Service Assainissement)
- Bail SFR (infracos) : antenne relais allée du Mail
- Devis travaux : salle de l'ancien marché et salle polyvalente école élémentaire
- Rectificatif : oubli de l'intégration de la parcelle ZN n°29 (domaine public) à la parcelle ZN n°30 (domaine privé) lors du remembrement
- Ancien cimetière de Randan : reprise de concessions réputées en état d'abandon
- Modification du règlement des cimetières
- Modification des délégués du Conseil Municipal au sein du Conseil d'Administration de l'EHPAD « Les Tilleuls » à compter du 1^{er} janvier 2022
- Personnel communal :
 - Présentation des projets de délibérations (en attente de l'avis du Comité Technique)
 - * suppression d'un poste permanent (suite à création de poste)
 - * organisation du temps de travail à compter du 1^{er} janvier 2022
 - Présentation (à titre informatif) du projet d'arrêté du Maire (en attente de l'avis du Comité Technique) : Lignes Directrices de Gestion (LDG)
- Calendrier des réunions du Conseil Municipal année 2022
- Comptes rendus des commissions de la Communauté de Communes Plaine Limagne et des commissions communales
- Questions diverses

Présents : Mme COUTURAT, Mme FARGEVIEILLE, M. VIALARD, Mme COMBETTE, M. MATHILLON, Mme CALIMÉ WATIEZ, M. GRELET, Mme MATHÉ, Mme CHANEBOUX, M. MARCHE,

Absents excusés : Mme MASSERET, Mme PEREZ (procuration à Mme FARGEVIEILLE), Mme BERGER, Mme DUBESSET, M. GRINDEL (procuration à Mme CHANEBOUX),

Absents : M. GAYET, M. BARRIER, M. FABRE, M. REMONDIN,

Secrétaire de séance : M. VIALARD.

Séance du 17 décembre 2021

Le compte rendu du 30 novembre 2021 a été adopté à l'unanimité.

Madame le Maire fait part à l'assemblée que le point « Rectificatif : oubli de l'intégration de la parcelle ZN n°29 (domaine public) à la parcelle ZN n°30 (domaine privé) lors du remembrement » inscrit à l'ordre du jour est reporté à une prochaine réunion du Conseil Municipal.

1- DCM 99_2021 – Dépenses d'investissement : autorisation de mandatement avant le vote du Budget Primitif 2022

Présents : 10 Votants : 12 Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

Le Conseil municipal autorise Madame le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement du budget de l'exercice précédent (déduction faite des dépenses du chapitre 16). Il s'agit des dépenses à payer pour le budget de la commune et le budget du service assainissement.

Budget commune = 80 461 €

Opération 194 signalisation de direction : 675 € ;
Opération 224 matériel de voirie : 21 600 € ;
Opération 225 logiciels informatiques : 2 750 € ;
Opération 242 mise en accessibilité bâtiments communaux : 750 € ;
Opération 243 étude et travaux aménagement de bourg : 2 507 € ;
Opération 247 travaux de voirie : 10 492 € ;
Opération 248 matériel informatique : 375 € ;
Opération 256 aménagement Place des Sports : 10 000 € ;
Opération 259 réseau informatique et téléphone mairie : 5 000 € ;
Opération 260 tableaux numériques écoles : 4 950 € ;
Opération 261 illuminations 2020/2021 : 1 375 € ;
Opération 262 travaux extension rue de la Fontaine du Marchand : 550 € ;
Opération 263 travaux gendarmerie : 17 700 € ;
Opération 264 restauration tableau église : 1 075 € ;
Opération 265 candélabre giratoire nord : 662 € ;

Budget assainissement = 508 €

Opération 119 installation réseaux impasse de Riom : 508 €.

Les crédits de ces opérations seront inscrits au Budget Primitif 2022.

2- DCM 100_2021 – Bail SFR (infracos) : antenne relais allée du Mail

Présents : 10 Votants : 12 Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

Madame le Maire informe l'assemblée du nouveau bail avec la société INFRACOS (SFR), qui annule et remplace le bail du 31 janvier 2013, concernant l'antenne située allée du mail, cadastrée section ZA numéro 216, pour une durée de 12 ans à compter du 1^{er} février 2022.

Le loyer est fixé à 3 000 €, avec une augmentation de 2% par an, à la date anniversaire.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- donne son accord et autorise Madame le Maire à signer le bail.

Séance du 17 décembre 2021

3- DCM 101_2021 – Devis travaux : salle de l'Ancien Marché

Présents : 10 Votants : 12 Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

Madame le Maire informe l'assemblée qu'il convient de remplacer le système d'ouverture des grilles coulissantes de la salle de l'Ancien Marché.

Madame le Maire présente le devis de l'EURL MORIS d'un montant de 1 310 € HT, soit 1 572 € TTC.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- donne son accord et autorise Madame le Maire à signer le devis

4- DCM 102_2021 – Devis travaux : salle polyvalente école élémentaire

Présents : 10 Votants : 12 Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

Madame le Maire informe l'assemblée qu'il convient de remplacer trois grilles de radiateurs en aluminium dans la salle polyvalente, à l'École Élémentaire.

Madame le Maire présente le devis de l'EURL MORIS d'un montant de 366 € HT, soit 439.20 € TTC.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- donne son accord et autorise Madame le Maire à signer le devis.

5- DCM 103_2021 – Reprise de concessions réputées en état d'abandon

Présents : 10 Votants : 12 Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

La commune a fait le constat que plusieurs concessions se trouvaient en état d'abandon manifeste. Pour remédier à cette situation, et permettre à la commune de récupérer les emplacements délaissés, une procédure de reprise de concession est prévue par le Code Général des Collectivités Territoriales aux articles L. 2223-17 et L. 2223-18 et, pour la partie réglementaire, aux articles R. 2223-12 et R. 2223-23.

La procédure de reprise des concessions abandonnées est longue et difficile et a été engagée dans notre cimetière le 3 mars 2014 (date du premier constat d'abandon) et vise 19 concessions. L'ensemble de la procédure ayant été menée à son terme conformément aux dispositions réglementaires, le Conseil municipal est appelé à se prononcer sur la reprise des concessions, ce qui permettra ensuite au Maire de prendre l'arrêté global de reprise.

Après avoir délibéré le Conseil municipal, décide à l'unanimité :

- que les concessions en état d'abandon figurant sur la liste annexée sont reprises par la commune,
- d'autoriser Madame le Maire à prendre un arrêté municipal prononçant leur reprise dont il assurera la publicité conformément à la réglementation en vigueur,
- que les terrains ainsi libérés seront mis en service pour de nouvelles concessions, lorsque les exhumations auront été effectuées ;
- de charger Madame le Maire de prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Séance du 17 décembre 2021

**LISTE DES CONCESSIONS EN ÉTAT D'ABANDON
ANCIEN CIMETIÈRE DE RANDAN**

CONCESSIONNAIRE	N° PLAN	N°CONCESSION
BARGETHAS née MOREL Marie	131	80
BARDIN née CHABERT Marie	99	115
BUSSET née GANNAT Marie	125	?
CHABERT Michel	69	?
COUCHARD NIQUET MORON	37	84
CRIBES BARRIER	135	74
DANTHON SOALHAT	134	75
GALLIER Jean	431	?
GORCE Eugénie	133	76
INCONNU	89	?
JAFFEUX Paul	435	295
LABIDE née PAQUET Eulalie	126	85
MARMONT DESGOUTTES MARGOT ROUCHON	117	?
MERLIN VERNAISE	145	64
PALMER	67	?
PALMER	68	?
RAMBAUD née VIDADOR Petra	144	65
RAPOUTET Françoise	118	93
RAYNARD CHAUFFOUR	295	314

6- DCM 104_2021 – Modification du règlement des cimetières

Présents : 10 Votants : 12 Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

Vu l'arrêté du 3 mai 2017 portant règlement des cimetières de la Commune ;

Madame le Maire informe l'assemblée qu'il convient de modifier l'arrêté portant règlement des cimetières susvisé, à savoir le paragraphe « construction » dans le Titre III « Dispositions applicables

Séance du 17 décembre 2021

aux caveaux et monuments sur les concessions et monuments », concernant le cimetière de Jussat, comme ci-après :

« Les monuments seront en pierre naturelle. La pierre pourra être bouchardée, flammée, taillée. »

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- donne son accord ;
- autorise Madame le Maire à prendre l'arrêté modificatif.

7- DCM 105 _2021 – Désignation des délégués au sein du Conseil d'Administration de l'EHPAD « les Tilleuls » à Randan - modification

Présents : 10 Votants : 12 Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

Vu la délibération n° 29-2020 du 4 juin 2020, désignant les délégués au sein du Conseil d'Administration de l'EHPAD « Les Tilleuls »,

Madame le Maire propose à l'assemblée une modification des membres du Conseil d'Administration de l'EHPAD « Les Tilleuls », à savoir Madame Sylvie MATHÉ à la place de Madame Emmanuelle FARGEVIEILLE, à compter du 1^{er} janvier 2022.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne, à l'unanimité :

- Mme COMBETTE, Mme CALIMÉ WATIEZ, Mme MATHÉ,
- M. GRINDEL, Mme MASSERET, M. GRELET.

8- Personnel communal

Madame le Maire présente à l'assemblée les projets de délibérations concernant :

- la suppression d'un poste permanent,
- l'organisation du temps de travail à compter du 1^{er} janvier 2022,

ainsi que le projet d'arrêté du Maire sur les Lignes Directrices de Gestion (LDG).

9- Calendrier des réunions du Conseil Municipal – Année 2022

Janvier : le mardi 25 à 20h

Juillet : le mardi 26 à 20h

Février : le mardi 22 à 20h

Août : le mardi 30 à 20h

Mars : le mardi 29 à 20h

Septembre : le mardi 27 à 20h

Avril : le mardi 26 à 20h

Octobre : le mardi 25 à 20h

Mai : le mardi 31 à 20h

Novembre : le mardi 29 à 20h

Juin : le mardi 28 à 20h

Décembre : le vendredi 16 à 19h

10- Comptes rendus des commissions de la Communauté de Communes Plaine Limagne et des commissions communales

Néant

Séance du 17 décembre 2021

Arrivée de Mme Françoise BERGER à 19h08.

11- Ateliers découvertes

Madame Sophie TAILLARD, sophrologue et Madame Manon GALLERON, diététicienne nutritionniste sollicitent la salle de l'Ancien Marché, un mercredi et un samedi, pour faire connaître le mieux vivre à tout âge. Le Conseil Municipal donne son accord.

Arrivée de Mme Myriam DUBESSET à 19h13.

12- Jardinières en Briques Place des Sports

Madame le Maire fait part à l'assemblée qu'il n'est pas possible de planter les arbres prévus Place des Sports. Des jardinières en briques seront installées à la place.

Un courrier sera envoyé à EUROVIA pour signaler les malfaçons.

13- Bons cadeaux

Madame le Maire informe l'assemblée que la distribution des bons cadeaux est prévue le samedi 18 décembre à 9h.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20h.

Table des délibérations :

DCM 99_2021	<i>Dépenses d'investissement : autorisation de mandatement avant le vote du Budget Primitif 2022</i>
DCM 100_2021	<i>Bail SFR (infracos) : antenne relais allée du Mail</i>
DCM 101_2021	<i>Devis travaux : salle de l'Ancien Marché</i>
DCM 102_2021	<i>Devis travaux : salle polyvalente école élémentaire</i>
DCM 103_2021	<i>Reprise de concessions réputées en état d'abandon</i>
DCM 104_2021	<i>Modification du règlement des cimetières</i>
DCM 105_2021	<i>Désignation des délégués au sein du Conseil d'Administration de l'EHPAD « les Tilleuls » à Randan - modification</i>

Séance du 17 décembre 2021

Tableau des signatures :

NOM	SIGNATURE	NOM	SIGNATURE
COUTURAT Sandrine		FARGEVIEILLE Emmanuelle	
VIALARD Jean		COMBETTE Jeannine Gisèle	
MATHILLON Jean-Jacques		CALIMÉ WATIEZ Brigitte	
GRELET Thierry		PEREZ Nicole (procuration à Mme FARGEVIEILLE)	
MATHÉ Sylvie		BERGER Françoise (arrivée à 19h08)	
DUBESSET Myriam (arrivée à 19h13)		CHANEBOUX Sandrine	
MARCHE Sébastien		GRINDEL Lucas (procuration à Mme CHANEBOUX)	

